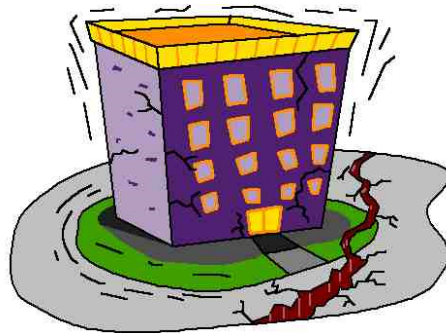




INFORMATIONS PREVENTIVES SUR LES RISQUES MAJEURS à NOMMAY



Document à conserver

PLAN DE SECOURS COMMUNAL

PREAMBULE :

MISE A JOUR PLAN FICHE 00
ARRETE MUNICIPAL fiche 01
REGLEMENTATION fiche 02
MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN fiche 03

CHAPITRE I : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES DE LA COMMUNE FICHe I.01

LE POSTE DE COMMANDEMENT ET LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE ficheI.02

LES FICHES ACTIONS :

↳ Monsieur le Maire « directeur des secours »	fiche I.03a
↳ Secrétariat	fiche I.03b
↳ Relations publiques	fiche I.03c
↳ Responsable « lieux publics et E.R.P »	fiche I.03e
↳ Responsable « logistique »	fiche I.03f
↳ Responsable « population »	fiche I.03g
↳ Responsable « économie »	fiche I.03h

L'ALERTE DE LA POPULATION fiche I.04

Plan partie basse ville
Nom propriétaires et numéros d'appel

L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE

L'EVACUATION ET L'HEBERGEMENT DE LA POPULATION fiche I.04ter

ANNUAIRE DE CRISE fiche I.05

PLAN DE VILLE fiche I.07

ANNUAIRE NOMMAY fiche I.08

PLAN INONDATION fiche I09

CHAPITRE II : LES MOYENS RECENSES

MOYENS MATERIELS Fche II.01

LIEUX D'ACCUEIL, TRANSPORT et ALIMENTATION fiche II.02

Définition

Un risque majeur est défini comme un évènement à fréquence faible et de grande gravité car touchant des enjeux importants. Le risque majeur correspondra à une situation suivante :

- dans un seul accident de très nombreuses victimes,
- et/ou des dommages importants pour les biens,
- et/ou des dommages à l'environnement.

I L'ALERTE

Une alerte est la diffusion d'un signal sonore et de messages qui annoncent qu'un danger est imminent.

Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection adaptées.

La Préfecture du Doubs possède un outil (automate d'appel) permettant l'alerte des maires du département. Les messages d'alerte sont simultanément diffusés aux médias radiodiffusés ou audiovisuels.

En fonction de la nature du danger , l'alerte sur Nommay sera donné par :

- la cloche de la Mairie,
- un mégaphone sur véhicule,
- par téléphone auprès des personnes concernées.

Vous trouverez en dernière page le sommaire du plan de secours de Nommay qui est consultable au secrétariat de Mairie.

Conseils de comportement :

- **ne téléphoner pas**

. le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours

- **une seule source d'information : la radio : France Bleu-France Inter**

Conserver en permanence un poste portatif à piles en état de marche, ainsi que des piles de rechange,

- **France-Inter est relié directement à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile**

Vous recevrez ainsi des informations sur la nature du risque, de même que les premières consignes à appliquer. Le cas échéant, la fréquence d'une radio locale vous sera indiquée. Vous pourrez vous y reporter pour cdes informations plus complètes.

- **Un bon réflexe**

La mise à l'abri ou le confinement en attendant les consignes des autorités.

S'enfermer dans un local clos, éteignez toujours flammes et cigarettes à titre de précaution.

II L'ORGANISATION DES SECOURS

- **Le Plan ORSEC**

- o Document qui définit l'organisation des secours, des modes de transmission de l'alerte et de l'information, les structures de commandement et les missions générales des intervenants,

- **Les plans d'urgence :**

- o Ils sont établis pour faire face à des risques spécifiques, la menace est précisée et les mesures d'organisation des secours sont donc ciblées.

- **Le plan de secours communal :**

- o Jusqu'à ce que le Préfet décide éventuellement le déclenchement d'un plan d'urgence, le maire est responsable de la mise en œuvre des premières mesures d'urgence sur le territoire de la commune.
- o Le plan de secours communal de Nommay qui prévoit l'organisation de crise à mettre en place a été acté le 7 mars 2003 par le Conseil Municipal.

III RISQUES SUR LA COMMUNE DE NOMMAY

- **Fiche 1 : Risques d'inondation**
- **Fiche 2 : Risques sismiques (zone 1b)**
- **Fiche 3 : Risques liés au transport de matières dangereuses,**
- **Fiche 4 : Risques liés au transport de gaz par canalisation.**

FICHE 1 : Risques d'inondations

- La principale inondation à Nommay remonte à la crue de février 1990 qui s'est montrés d'une très grande intensité , l'importance du phénomène est due à la concomitance d'une pluviométrie importante et de la fonte du manteau neigeux vosgien.

Principales mesures prises :

- atlas des zones inondables,
- document Plan locale d'urbanisme prenant en compte la crue de 1990,
- élaboration d'un document réglementaire P.P.R.I. de la Savoureuse (plan de prévention des risques d'inondation en cours d'élaboration par la Préfecture),
- surveillance de la montée des cours d'eau à travers l'annonce de crue :
 - o le service d'annonce des crues de la DDE permet au Préfet de disposer d'informations sur la montée des eaux, il peut alors alerter les Maires dont le rôle est transmettre le message à la population et de prendre les mesures de protection immédiate.
 - o L'alerte pour la Savoureuse est déclenchée lorsque le seuil suivant est dépassé : 1,50m à Belfort.
- Des informations sur l'évolution de la crue sont données via :
 - o Le site minitel 3615 INFOCRUES
- Aménagements d'ouvrages de protection (bassin écrêteur de crues, digues,..) par la CAPM ont été réalisés dans le but d'atténuer les conséquences des inondations pour les lieux fortement touchés.
- Elaboration du plan de secours communal

Conseils de comportement :

AVANT :

- o -fermer portes et fenêtres ; obturation soupiriaux, événements,..
- o couper gaz et électricité,
- o mettre les produits toxiques à l'abri des eaux,
- o amarrer les cuves et les meubles,
- o faire une réserve d'eau potable et d'aliments,
- o prévoir les moyens d'évacuation,
- o monter les objets utiles dans les étages,
- o garer les véhicules à l'abri.

PENDANT :

- o s'informer sur la montée des eaux à la mairie,
- o se conformer aux directives des services de secours,
- o n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre,
- o respecter les itinéraires de déviation pour les voies de circulation coupées.

APRES :

- o aérer et désinfecter les pièces,
- o ne rétablir l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations,
- o chauffer dès que possible.

○ INONDATIONS

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermer la porte, les aérations.



Couper l'électricité, le gaz.



Montez à pied dans les étages.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux.**



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

FICHE 2 : Risques sismiques

Comment est mesuré la force des séismes ? :

L'énergie libérée par un séisme est la magnitude, échelle de magnitude de 0 à 9.

L'intensité est définie par l'importance des effets sur les hommes et les constructions, elle diminue quand on s'éloigne de l'épicentre, échelle d'intensité de I à XII, (I secousses non perceptibles ; VII : dommages aux constructions ; XI : catastrophe.

Le département du Doubs a une activité sismique moyenne et régulière car il se situe dans une zone directement en contact avec la chaîne alpine en fin de formation.

Principales mesures prises :

- surveillance par trois stations sismologiques dans le Doubs,
- zonage sismique suivant les contraintes
- réglementation en matière de construction parasismique, les maîtres d'œuvre doivent tenir compte de ces règles dans l'élaboration de tout projet d'un nouveau bâtiment.

Conseils de comportement :

PENDANT LA SECOUSSE

Dans un bâtiment :

- ne pas tenter de sortir d'un bâtiment,
- s'abriter sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendre la fin de la secousse,
- s'éloigner des fenêtres et des baies vitrées,

Dans la rue,

- se tenir à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets,
- rester au milieu des rues ou des espaces libres,
- ne pas rester sous les fils électriques.

En voiture :

- arrêter son véhicule loin de bâtiments ou de tout ce qui peut tomber,
- arrêter le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse.

APRES LA SECOUSSE

Dans un bâtiment :

- couper le gaz, l'électricité et l'eau,
- ne pas allumer de feux à flamme nues, ne pas fumer
- en cas de fuite de gaz, ouvrir les portes et fenêtres et avertir les services de secours,
- évacuer l'immeuble,

Dans la rue

- s'éloigner de toute construction,
- ne pas allumer de feux, ne pas fumer,
- prendre contact avec ses voisins qui peuvent avoir besoin d'aide,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, ceux-ci sont pris en charge par le personnel de l'établissement,
- écouter la radio France Bleu ou France Inter pour connaître les consignes diffusées par la Préfecture,
- ne pas revenir dans les constructions sinistrées,
- ne téléphoner aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité, pour éviter d'encombrer les lignes.

TREMBLEMENT DE TERRE

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Couper l'électricité, le gaz.



Evacuez les bâtiments.



Abritez vous sous un meuble solide.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Eloignez vous des bâtiments.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux**

FICHE 3 : Risques liés au transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses concerne les voies routières et particulièrement l'autoroute A36. Variés et nombreux, les produits dangereux sont regroupés en classe et signalés par étiquetage sur les véhicules, il s'agit de panneaux de couleurs variés ayant la forme d'un carré de 30cm de côté, des panneaux orange disposés à l'avant et à l'arrière du véhicule permettent d'identifier précisément le produit transporté.

Principaux dangers :

- l'explosion,
- l'incendie,
- le nuage toxique,
- la pollution de l'eau, du sol.

Mesures prises :

- réduction des risques à la source :
 - o formation du personnel routier,
 - o citernes contrôlées,
 - o visites techniques renforcées,
 - o règles strictes de circulation
 - o réglementation de la signalisation et étiquetage des véhicules.

Conseils de comportement

Si vous êtes témoins :

- donner l'alerte (sapeurs pompiers : 18, la gendarmerie) en précisant le lieu exact, la nature du sinistre,
- baliser les lieux du sinistre,
- faire éloigner les personnes à proximité,
- ne pas fumer

en cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- quitter la zone de l'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- obéissez aux consignes des services de secours,
- écoutez France bleu ou France-Inter

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Bouchez toutes les arrivées d'air.



Enfermez vous dans un bâtiment.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Ni flamme, ni cigarette.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

FICHE 4 : Risques liés au transport de gaz par canalisation.

Cette canalisation, au nord de la commune permet le transport d'hydrocarbures liquéfiés.

Les principaux risques existants sont ceux d'une rupture de la canalisation ou de l'apparition d'une fuite. Cette probabilité est extrêmement faible, le principal danger provient des agressions humaines du fait des activités rurales ou industrielles à proximité de la canalisation.

La fuite ou la rupture peut entraîner :

- une pollution de l'environnement,
- une explosion,
- un incendie déclenché par l'inflammation du produit transporté.

Mesures prises :

- Etudes multiples géologiques, de dangers,...
- Surveillance et contrôle pendant la construction,
- Visites et surveillance régulières par l'exploitant et les services de l'Etat,
- Réglementation de l'aménagement des zones à proximité de la canalisation,
- Signalétique visuelle le long du tracé,
- Plan de secours et d'alerte.

Conseils de comportement

S'informer :

- Avant tous travaux à réaliser à proximité de la canalisation, faire parvenir une déclaration d'intention de commencement de travaux (document disponible en mairie),

Réagir :

- Toute personne détectant une anomalie ou étant témoin d'un accident sur une canalisation doit s'éloigner et prévenir en urgence les pompiers, la mairie et si possible le n° EDF urgence noté sur les bornes le long du tracé.

Ecouter :

- Lorsqu'un accident grave se produit sur une canalisation, les plans de secours sont mis en œuvre, les personnes près de la canalisations doivent respecter les instructions transmises par les services de l'Etat lorsque les plans sont déclenchés.

TRANSPORT DE GAZ

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Bouchez toutes les arrivées d'air.



Enfermez vous dans un bâtiment.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Ni flamme, ni cigarette.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux